



LA GASTRONOMIE A BONNE ECOLE

Fiche N°8 – Rôle des délégués

La fonction de délégué :

Le délégué de classe est le représentant de sa classe.

Il doit en toute circonstance faire preuve de justesse dans ses jugements et dans ses propos, faire preuve de discréption auprès de ses camarades.

Le délégué de classe du fait de sa position doit avoir un comportement irréprochable et respecter le règlement de l'établissement voire le connaître parfaitement pour aider ses camarades à mieux le comprendre et lui donner du sens.

Un règlement intérieur permet à tous de vivre dans un cadre sécurisé et connu de tous et ainsi assurer la communication et la démocratie. De permettre à tous de s'intégrer au mieux dans la vie professionnelle.

Participe à la désignation des représentants des délégués au Conseil de Perfectionnement.

Les rôles du délégué de classe :

- Intervient lors de situations difficiles entre l'établissement et un élève, il accompagne les apprentis exclus de cours munis de la fiche incident auprès des surveillants. (Il a donc un rôle de médiateur, pour établir ou renouer un lien entre élèves, ou entre élèves et professeurs. Souvent, cela peut permettre un dialogue entre deux personnes et de résoudre un conflit.)
- Prend en compte les demandes de la classe pour en informer le professeur principal ou la direction et trouver des solutions aux dysfonctionnements.
- Est responsable du cahier de texte de sa classe et assure le transfert de celui-ci au cours de la journée dans les différents lieux de formation (pour les travaux pratiques, le sport...).
- Repère des camarades en difficultés (scolaires, personnelles, financières...) qui auraient besoin d'aide et en informe le professeur principal pour que le jeune soit orienté auprès de la psychologue de l'établissement afin d'être aidé.
- Propose s'il en est capable d'assister un de ses camarades en difficultés scolaires.
- Est moteur dans la vie de la classe et propose et/ou encourage ses camarades à participer aux manifestations, concours, fêtes, projets organisés par l'établissement.



LA GASTRONOMIE A BONNE ECOLE

- Participe aux conseils de classe chaque semestre (assure la communication des notes et observations faites par les formateurs et la direction auprès de ses camarades, transmet une ligne de conduite au groupe).
- Peut être force de proposition pour toutes actions, sorties pédagogiques, cours, conférences dans des limites financières raisonnables.

Points spécifiques

Heure de vie de classe (HFR):

C'est une heure inscrite à l'emploi du temps des élèves qui permet de se réunir, d'échanger sur des sujets d'actualité, du livret d'apprentissage et de l'expérience en entreprise, de discuter de la réalité de sa classe ou sur son projet personnel. Cette heure est la plupart du temps animée par le professeur principal mais les élèves peuvent demander à d'autres personnes d'intervenir : chargé de la vie scolaire, psychologue.

Le conseil de classe

Le conseil de classe est un moment important.

Il a lieu une fois par trimestre et est présidé par la direction. Il se déroule avec le professeur principal, un référent pédagogique, un formateur d'enseignement général et un formateur d'enseignement technique, et le chargé de la vie scolaire.

L'évolution du travail personnel de chaque élève y est examinée. Les bulletins de notes trimestriels, qui ont été rédigés, sont discutés. Les professeurs parlent aussi de l'orientation des élèves. Le professeur principal propose une synthèse.

Le rôle des délégués est important :

AVANT le conseil : les deux délégués rassemblent avec la classe les différentes informations pour préparer le conseil. Chacun peut y donner son avis sur l'ambiance de la classe ou l'organisation du travail. Toutes les questions posées à ce moment seront abordées par les délégués lors du conseil.

PENDANT le conseil : Les délégués assistent au conseil de classe et écoutent ce que disent les professeurs en prenant des notes. Ils vont ensuite parler de ce qui a été dit lors de la réunion



LA GASTRONOMIE A BONNE ECOLE

de préparation et notent les réponses apportées. Lorsqu'ils disposent d'informations importantes au sujet d'un élève, les délégués interviennent en conseil de classe pour en parler aux professeurs.

APRES le conseil : Devant la classe, les délégués vont faire un compte-rendu de ce que les professeurs ont dit à propos de l'ensemble de la classe, mais aussi leurs appréciations sur l'évolution des résultats scolaires et les comportements de chacun.

Le professeur principal :

C'est lui qui accueille la classe le jour de la rentrée. Il connaît bien les difficultés de chaque élève, en consultant régulièrement les autres professeurs. Pendant ses cours, vous pouvez animer vos réunions de préparation au conseil de classe et en faire après le compte-rendu. Le prof principal a une véritable vision d'ensemble de la classe. Le prof principal et le chargé de vie scolaire travaillent ensemble au quotidien, ce qui est très important pour le suivi des élèves. Il arrive parfois que le chargé de vie scolaire anime l'heure de vie de classe lorsque le besoin s'en fait sentir.